



Mention de la fusion sans autre modification (société absorbante)

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

*Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
2, avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES Cedex*

- ✓ 2 originaux ou copies certifiées conformes et signés en original par le représentant légal du procès-verbal de l'Assemblée Générale ayant décidé la fusion, le cas échéant
- ✓ 2 exemplaires de la déclaration de conformité
- ✓ Copie du traité de fusion
- ✓ Copie de l'attestation de parution de l'avis du journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ✓ <<<Imprimé M2>>> rempli et signé en original sur les 3 feuillets ou si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : <<<www.cfenet.fr>>>
- ✓ Extrait **K Bis** ou copie
- ✓ Pouvoir signé en original s'il y a lieu
- ✓ Chèque de **89.54 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET